



Saint-Mandrier Plongée



Saint-Mandrier
Plongée

Le 1^{er} Niveau Autonome

Open Water

NF EN 14153-2 / ISO 24801-2

Plongeur Open Water FSGT

Aptitudes à évoluer en palanquée autonome dans l'espace de 0 à 20 mètres

Au cours de la formation de ce 1^{er} niveau de plongeur autonome, il vous est enseigné **les gestes techniques élémentaires**, nécessaires à une évolution en palanquée dans des conditions maximales d'aisance et de sécurité (PE12 et PE20) ⁽¹⁾ + La formation internationale de l'**Open Water de la FSGT (PA20)**.

L'**Open Water** est une formation plus complète que le niveau 1 classique et répond aux exigences de pratique et de sécurité des organismes aux normes de sécurité. C'est une formation où l'accent est mis dès le début de votre formation sur la pratique à **l'autonomie en binôme**.

Pour se faire, vous apprenez à planifier votre plongée et vous orienter. Votre niveau validé, vous permettra d'évoluer dans une profondeur inférieure à 20 mètres, sans paliers de décompressions, partout dans le monde.

Rappel des Aptitudes Réf: CDS Annexe III 14a PA-20

- Maîtrise de sa propulsion et de sa stabilisation
- Connaissance des signes et des réponses adaptées, maîtrise de la communication avec ses coéquipiers
- Intégration à une palanquée
- Maîtrise de l'utilisation de l'équipement de ses coéquipiers
- Maîtrise de sa décompression et du retour en surface à vitesse contrôlée, maintien du palier de sécurité avec parachute de palier
- Maîtrise d'intervention sur un plongeur en difficulté depuis le fond.

⁽¹⁾ En France, le niveau 1 : Aptitude (PE12, PE20) du Code du Sport français, vous permet de plonger dans une profondeur maximale de 12 ou 20 mètres, mais vous devez toujours être accompagné par un moniteur même par petits fonds, car vous ne maîtrisez pas la gestion et la planification d'une plongée.

Les séances se font en mer, 1/2 journée en bateau

Chez Saint-Mandrier Plongée, les formations sont faites dans le respect des normes Françaises et Internationales, NF EN 14153-1-2 et ISO 24801-1-2 : traitant des exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome pour la pratique de la plongée de loisir.

Open Water : 490,00 € TTC

7 séances de formation en mer, les bases théoriques et réglementaires, la fourniture de l'équipement complet de plongée, le carnet de plongée FSGT (10 €),

Certification FSGT Plongeur Open Water PA20 :

+ 20 €

La licence FSGT :

+ 34 €

Pour valider votre formation et obtenir une carte de certification, la licence fédérale sportive est obligatoire.

La licence FSGT Omnisports inclut une assurance Responsabilité Civile (R.C.) + une assurance Individuelle Accident (I.A.)

Passerelle

Si vous possédez déjà un 1^{er} niveau récent (PE12 ou PE20), issu d'une des écoles françaises de plongée (SNMP, FSGT FFESSM ou ANMP), Vous pouvez suivre la formation « Passerelle » pour une certification Open Water.

du Niv 1 (PE12, PE20) vers le plongeur OW / FSGT

Programme* : 4 plongées de formation à l'autonomie en binôme, les séances théoriques et réglementaire, la fourniture de l'équipement complet de plongée, l'examen, la certification FSGT :

280 €

Certification FSGT Plongeur Open Water :

+ 20 €

La licence FSGT :

+ 34 €

TOTAL :

334 € TTC

Pour valider votre formation et obtenir une carte de certification, la licence fédérale sportive est obligatoire. La licence FSGT Omnisports inclut une assurance Responsabilité civile (RC) + une assurance Individuelle Accident (I.A.)

Formalités pour tous programmes

- Avoir effectué un baptême de plongée
- Fournir certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée sous-marine
- Avoir 14 ans minimum
- Autorisation écrite du responsable légal pour les mineurs

Attention, en France, les mineurs ne sont pas autorisés à plonger en autonomie, même avec leur responsable légal.

TVA au taux en vigueur

Document non contractuel.